

AR PREFECTURE

006-210600110-20210416-05-DE
Reçu le 19/04/2021



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 05 – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL – EXERCICE 2021 – DECISION
MODIFICATIVE N° 01 : INSCRIPTIONS ET TRANSFERTS DE CREDITS

Séance Publique Ordinaire du 16 AVRIL 2021
A 14 heures dans la salle André Compan
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE,

PROCURATIONS : Mme Evelyne BOICHOT à M. Michel CECCONI, M. Jean-Elie PUCCI à M. Roger ROUX, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN, Mme Jacqueline POTFER à Mme Marie-Anne SYLVESTRE, M. Douglas MARTIN à M. Gérald MARIN,

ABSENTE : Mme Sophie REID.

QUORUM : 14

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 9 avril 2021

AR PREFECTURE

006-210600110-20210416-05-DE
Reçu le 19/04/2021

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2021



V – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL – EXERCICE 2021 – DECISION
MODIFICATIVE N° 01 : INSCRIPTIONS ET TRANSFERTS DE CREDITS

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, expose ce qui suit :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,
Vu le budget primitif de l'année 2021 adopté,
Vu la délibération municipale n°04 du 16 avril 2021,

Par courriel du 07 avril 2021, le bureau des finances des collectivités territoriales de la Préfecture des Alpes-Maritimes a attiré l'attention des services, qu'au vu du budget annexe « commercial » de l'exercice 2021, la couverture de la dette n'est pas entièrement couverte par des ressources propres et ce en contradiction avec les dispositions de l'article L 1612-4 du Code général des collectivités territoriales.

Afin de régulariser la situation, il a été procédé ce jour à un nouveau vote du budget primitif annexe « commercial » 2021.

Suite à l'adoption du budget « commercial », il convient de procéder, au sein budget primitif principal 2021, à des modifications de crédits au sein de la section de fonctionnement et d'investissement comme suit :

En section de fonctionnement :

- Inscription de crédits à l'article 657364 (chapitre 65 « autres charges de gestion courante ») : + 152 730,32 €
- Diminution de crédits à l'article 023 (chapitre 023 « virement à la section d'investissement ») : - 152 730,32 €

En section d'investissement :

- Diminution de crédits à l'article 2041642 (chapitre 204 « subvention d'équipements versés ») :
- 152 730,32 €
- Diminution de crédits à l'article 021 (chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement ») : - 152 730,32 €

Attendu qu'il convient d'ajuster le budget communal au plus près des opérations budgétaires,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

PAR 22 VOIX POUR
ET 4 ABSTENTIONS (M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE,
Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN)

AR PREFECTURE

006-210600110-20210416-05-DE
Reçu le 19/04/2021



- ADOPTE la présente décision modificative n°1 relative à des modifications de crédits au sein de la section de fonctionnement et d'investissement du budget primitif principal de l'exercice 2021,

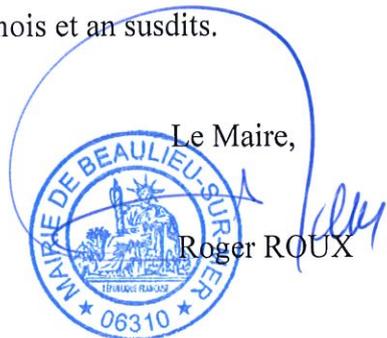
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Roger ROUX



AR PREFECTURE

006-210600110-20210416-05-DE
Reçu le 19/04/2021

